

Le mot de la ministre : de l'importance du lien social

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **7 (2007)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le mot de la Ministre

Elisabeth Baume-Schneider
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports



« Il n'est pas fou de vouloir vivre et d'entendre au fond du gouffre un léger souffle qui murmure que nous attend, comme un soleil impensable, le bonheur ».

Boris Cyrulnik

De l'importance du lien social

Le problème de la violence conjugale, si douloureux et complexe, appelle une double prise de conscience.

En tant que citoyen-ne, se sentir concerné-e face aux sentiments plus ou moins exprimés par une femme ou un homme happé dans la tourmente et les tourments d'une relation violente et face à son vécu, est une porte d'entrée qui nous permet de rompre avec l'immobilisme ou l'indifférence. Notre empathie peut contribuer à la prise en considération et la reconnaissance de sa souffrance, à maintenir un lien. En situation de crise, il sera possible de solliciter l'autorité qui aura une légitimité pour intervenir. L'objectif vise à accompagner la personne le plus respectueusement possible dans la reconquête de l'estime de soi et de la confiance envers autrui.

Sur le plan institutionnel, tout en respectant la sphère privée et intime de chacune et de chacun, la violence conjugale est à considérer comme un véritable problème de société. Les protocoles d'intervention proposés doivent protéger la victime et confronter la personne

auteure de violences à la réalité et au fait que ses attitudes et comportements sont inacceptables et sanctionnés par les lois.

Pour être en mesure d'être à la hauteur des attentes et des besoins des personnes concernées et pour intervenir de manière appropriée, je pense qu'il y a lieu de s'affranchir de plusieurs préjugés. Ainsi, les situations de violences conjugales peuvent impliquer des femmes et des hommes de toute classe sociale, quels que soient leur nationalité, leur âge, leur niveau de formation ou encore leur statut professionnel. De même, les solutions simplistes n'existent pas. Il est dès lors indispensable de ne pas stigmatiser les personnes qui, pour de multiples et bonnes raisons, n'arrivent pas à se protéger comme on le souhaiterait ni à se libérer d'une situation de violence aussi rapidement que nous ne pourrions l'espérer.

Bien en amont des procédures judiciaires, de nombreux spécialistes en contact avec des personnes victimes ou auteur-e-s de violences conjugales insistent sur les

besoins de ces dernières de s'affranchir de la culpabilité ou de la honte pour oser dire leurs souffrances, oser demander de l'aide. Et pour ce faire, il est indispensable d'avoir des liens sociaux ou affectifs, de ne pas être isolé-e... On comprendra dès lors pourquoi les situations sont complexes car aujourd'hui encore, il n'est pas facile d'exprimer à autrui ce qui est ressenti et vécu comme un lancinant échec, alors que notre société magnifie la réussite et les exploits de tous genres!

Face à la douleur des femmes et des hommes concernés, face aux souffrances de leurs enfants, il est capital de tout mettre en œuvre pour répondre de manière adéquate mais également pour prévenir de telles situations.

A ce titre, le Bureau de l'Egalité assume une mission importante d'information, d'écoute et d'orientation et ses collaborations avec d'autres acteurs institutionnels sont nombreuses.

Dans ce contexte, les partenariats avec l'école sont judicieux. En effet, la mission éducative de l'école s'exprime aussi en traitant des

questions d'égalité entre femmes et hommes et en fixant des repères, des interdits ; elle doit veiller à donner à ces derniers du sens en fonction de l'âge des enfants, adolescent-e-s ou jeunes adultes auxquels elle s'adresse.

Ces propos de préambule se veulent très généraux. Concrètement, il est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, c'est l'introduction du nouvel article 28b du Code civil suisse qui prévoit l'éloignement du domicile de l'auteur-e de violence. Les adaptations législatives jurassiennes sont sous toit et j'espère que le Parlement les acceptera rapidement.

Je ne saurais conclure sans remercier l'équipe du Bureau de l'Egalité et toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de la présente brochure. Certains la considéreront peut-être comme une simple contribution de plus. A mes yeux, et en m'inspirant de Cyrulnik, l'objectif sera amplement atteint si malgré la souffrance une personne murmure un désir et qu'une autre l'entende pour que la braise redevienne flamme...

